

Le diocèse de Sion épinglé

Eglises » Un rapport externe pointe un accueil inadéquat des victimes d'abus sexuels au sein de l'institution.

Le rapport externe sur la gestion des abus sexuels au sein du diocèse de Sion, présenté mardi, pointe du doigt la manière dont les victimes étaient entendues par l'institution catholique. Celle-ci se dit « consciente des manquements passés » et annonce un plan d'action. « L'accueil était vécu par les per-

sonnes auditionnées comme intimidant, déroutant et peu soutenant, laborieux ou encore fuyant », indique Stéphane Haelliger du cabinet romand Vicario Consulting, chargé de l'audit.

A cette inadéquation du premier contact direct avec un membre de l'Eglise s'ajoute notamment « une inertie institutionnelle dans le traitement des dossiers et une absence de proactivité dans le suivi ». Le consultant recommande notamment au diocèse « de s'ajus-

ter vers plus d'humanité et de communication ».

Par ailleurs, le Synode de l'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS) a rejeté hier la proposition de réaliser une étude nationale auprès de la population sur les abus sexuels commis en son sein. Le projet émanait du Conseil de l'EERS, organe exécutif, qui regrette la décision. Le Synode (parlement de l'EERS) a pris la décision par 32 voix « pour » et 24 « contre ». » AT5

SEELAND

COUVRE-FEU AVANT 14 ANS

La commune seelandaise de Studen (BE), un bourg de 3500 habitants près de Bienne, introduit un « couvre-feu » entre 22 h et 6 h du matin pour les jeunes de moins de 14 ans. Les autorités disent avoir pris cette mesure dans un souci de « protection des enfants ». Lutter contre le vandalisme n'est pas le but principal, selon elles. Le couvre-feu a été adopté lundi soir par l'assemblée communale à une large majorité. AT5

Handicap et parcage gratuit

Parlement » Les personnes en situation de handicap devraient pouvoir se parquer gratuitement sur les places de stationnement publiques. Le National a accepté mardi, par 125 voix contre 57, une motion de Philipp Matthias Bregy (centre, VS) demandant une uniformisation nationale concernant cette exemption.

Les personnes à mobilité réduite peuvent déjà stationner gratuitement dans de nombreux cantons et communes. Cela est cohérent dans la mesure où elles

sont de toute manière autorisées à se parquer sur des places interdites au stationnement ou en dehors des cases prévues, a fait remarquer le Valaisain.

Cependant, la réglementation varie d'un endroit à l'autre, ce qui est source d'incertitudes et pousse certaines personnes handicapées à payer leur parking même lorsque cela n'est pas nécessaire, a-t-il relevé. La mesure s'appliquerait uniquement sur les places de stationnement publiques, pas celles privées. » AT5

L'expert Thomas Jusselme estime qu'il faut diminuer la consommation de béton dans la construction

Pour un «budget carbone résiduel»

« SEVAN PEARSON

Climat » Un tiers des émissions de gaz à effet de serre: c'est la part due à la construction et à l'exploitation des bâtiments en Suisse. Forte de ce constat, l'association Artisans de la transition organise trois soirées publiques consacrées à la question. La première s'est tenue à Lausanne jeudi dernier, la deuxième a lieu ce mercredi à Fribourg (voir ci-dessous) et la troisième est prévue en novembre à Genève. Parmi les intervenants, Thomas Jusselme, professeur à la Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture de Fribourg et coauteur du budget carbone du secteur de la construction en Suisse.

Le spécialiste revient sur les enjeux climatiques du secteur de la construction, et notamment sur l'emploi du béton.



«C'est avant tout la fabrication du ciment qui est émettrice de gaz à effet de serre»

Thomas Jusselme



Les enjeux climatiques liés à l'utilisation du béton sont importants. Keystone

La consommation de ciment par habitant en Suisse est de 584 kilos par an, soit un peu plus que la moyenne mondiale, de 563 kilos, et environ deux fois plus qu'en France, aux Etats-Unis et au Brésil. Comment l'expliquer?

Thomas Jusselme: La grande densité de population, le contexte sismique et topographique, le vaste réseau routier et ferroviaire, les nombreuses rénovations et la prospérité conduisent à une utilisation importante de béton, pour lequel du ciment est nécessaire.

Mais cela n'explique pas tout. On peut voir par exemple des dalles de béton de 40 centimètres d'épaisseur dans des bâtiments quand, d'un point de vue structurel, la moitié serait déjà suffisante. Mais c'est plus simple, cela va plus vite pour noyer les réseaux techniques. Il y a aussi une culture architecturale du béton très forte, avec la présence de grands cimentiers comme Holcim, qui imprègnent le savoir-faire du bâti, avec une utilisation importante de béton.

Justement, la production de béton est responsable de 8% des émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau mondial. Pourquoi un tel impact?

C'est avant tout la fabrication du ciment qui est émettrice de GES. Pour en produire, il faut des fours chauffés à environ 1500°, ce qui nécessite beaucoup d'énergie, en général générée à partir de charbon, de gaz ou de pétrole. En outre, pour obtenir du ciment, il faut une réaction chimique de calcination du calcaire qui est, elle

aussi, émettrice de GES. Après, le béton est souvent constitué d'armatures en acier dont la production entraîne également des émissions. Mais je tiens à souligner que la fabrication du béton a d'autres impacts environnementaux, notamment en contribuant à la raréfaction du sable et par une utilisation très importante d'eau potable.

La Société suisse des ingénieurs et des architectes finalise bientôt de nouvelles normes établissant un «budget carbone» à ne pas

dépasser dans la construction. De quoi s'agit-il?

C'est en fait le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui a évoqué, dès 2018, un «budget carbone résiduel» à ne pas dépasser. En d'autres termes, il estimait cette année-là que l'humanité pouvait encore émettre 420 gigatonnes de GES pour contenir le réchauffement à 1,5°. A un rythme d'émission d'environ 40 gigatonnes par an, on a déjà consommé la moitié de ce budget! L'idée est de transpo-

ser ce principe à la construction, en la rendant conforme aux objectifs de l'accord de Paris. Ainsi, une norme établissant une limite d'émission par mètre carré est sur le point d'être adoptée. Il incombe désormais aux pouvoirs publics d'en faire une loi contraignante.

Pour respecter cette nouvelle norme, des alternatives au béton sont nécessaires. Quelles sont-elles?

Il faut déjà valoriser le bâti existant, le densifier et éviter autant que possible de le détruire. L'architecture doit également être plus sobre, grâce à des bâtiments plus compacts, des dalles plus fines et des structures simplifiées. Il faut renoncer aux parkings souterrains, véritables gouffres à béton! La composition de ce dernier peut être améliorée et nécessiter moins de carbone. Enfin, il est possible d'utiliser des alternatives comme le bois par exemple. Mais attention, il s'agit aussi d'une ressource limitée. D'autres pistes: la terre crue, la paille ou encore le béton de chanvre. Enfin, renoncer à construire dans des terrains difficiles – en pente par exemple – permet de réduire la consommation de béton.

Et quid du recyclage?

Il faut distinguer le réemploi du recyclage. Dans le premier cas, il s'agit de réutiliser des morceaux de structures existantes, comme des dalles de béton pour des bâtiments neufs. C'est un gisement très important: en Suisse on estime à 400 tonnes par personne la quantité de matériaux potentiellement disponibles dans les bâtiments déjà construits. Si c'est impossible, il faut transformer le béton détruit en granulats que l'on peut employer pour en refaire du neuf. Le gain en termes d'émissions de GES est quasi nul. En revanche, cela permet de limiter les gravières et ménager ainsi les ressources naturelles. »

» Face au changement climatique, comment construire dans le canton de Fribourg? Soirée thématique coorganisée par l'association Artisans de la transition et l'Établissement cantonal d'assurance des bâtiments, avec la participation de Didier Carrard, Mylène Devaux, Stéphane Fuchs, Thomas Jusselme, Célia Küpfer, Gnanli Landrou et Eva Marco.
Mercredi 12 juin à 19 h, Auditorio E. Gremaud, Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture, boulevard de Pérolles 80 à Fribourg.